

DIPLOME E.S.C. MARSEILLE PROVENCE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
EXPERT PRES LA COUR D'APPEL
D'AIX-EN-PROVENCE

64, cours Carnot
13300 SALON-DE-PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
Fax 04 90 56 43 17
Internet e-mail : cab.mla@wanadoo.fr

SEXTANT

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.000 Euros

298, Avenue du Club Hippique

13090 AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA SCISSION ET AUX APPORTS

Apport Partiel d'Actif

Par les sociétés

EXPERTS PROVENCAUX et ASSOCIES - EPA

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE FLORENCE VASSEUR

A la Société SEXTANT

DÉPOT GTC AIX N° 

22 JUIN 2007


Groupe MLA. Société mère - Cabinet MLA SA au Capital de 500.000 Euros

Siège social : Le Mercure A - ZI Les Milles - 13851 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

AUTRES ÉTABLISSEMENTS : MARSEILLE - LANÇON-DE-PROVENCE - MALLEMORT - SAINT-VICTOIRE - REMOULINS - UZÈS



Mesdames, Messieurs, les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence, en date du 15/05/2007, et en qualité de commissaire à la scission et aux apports, je vous présente le présent rapport prévu par les articles L 236-10, L 236.16, L 236.23 et L 236.24 du Code de Commerce.

A cet effet, j'ai effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports effectués par les sociétés EXPERTS PROVENCAUX ASSOCIES EPA ET SEC Florence VASSEUR, à s'assurer que ceux-ci ne sont pas surévalués et à vérifier qu'ils correspondent au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I – PRESENTATION ET MOTIFS DE L'OPERATION

Les motifs qui ont incité les sociétés EPA et SEC FLORENCE VASSEUR et la société SEXTANT à envisager cette opération d'apport partiel d'actif peuvent être résumés comme suit :

Les sociétés EPA et SEC FLORENCE VASSEUR, en vue d'une exploitation en commun de leur activité d'expertise comptable basée à Aix en Provence, ont décidé d'apporter cette activité à la société SEXTANT. La société bénéficiaire de l'apport deviendra donc la structure commune entre les deux sociétés apporteurs qui ont décidé d'offrir de meilleurs services à leur clientèle respective, mais aussi de créer une dynamique et d'améliorer leur visibilité sur leur marché au augmentant de taille. Il est également prévu de réaliser des économies d'échelle avec cette jonction des activités au sein de la société SEXTANT.

La société EPA apporte l'activité liée à la profession d'expert-comptable, qu'elle exerce dans son établissement principal au 1890 Route d'Eguilles – 13090 Aix-en Provence, immatriculée à l'URSSAF sous le numéro 1301709399197 – identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 38889777900020 – code APE 741C, et inscrit à l'ordre des experts-comptables.

La société SEC FLORENCE VASSEUR apporte l'activité liée à la profession d'expert-comptable, qu'elle exerce dans son établissement principal au 298 Avenue du Club Hippique - 13090 Aix-en-Provence, immatriculée à l'URSSAF sous le numéro 1301511754215 - identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 43228824900027 - code APE 741C, et inscrit à l'ordre des experts-comptables.

II - REGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE L'OPERATION

En vue de réaliser l'apport partiel d'actif par les sociétés EPA et SEC FLORENCE VASSEUR de leur activité d'exercice de la profession d'expert-comptable effectuée sur leurs sites d'Aix-en-Provence à la société SEXTANT, cette opération sera placée sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L.236-22 et L.236-24 du Code de Commerce, et dans le cadre de l'application des articles 54 septies 210 A et B et 257 Bis, du Code Général des Impôts.

III - DESCRIPTION DES APPORTS

Les apports dont le détail explicite figure dans la convention d'apport partiel d'actif s'établissent comme suit :

3.1 Apport de la société EPA

L'actif apporté s'élevant à 388.391 euros et le passif pris en charge à 132.091 euros, l'actif net transmis ressort à 256.300 euros.

<u>Biens apportés</u>	<u>Valeur d'apport</u>
Eléments Incorporels Fonds Libéral et droit au bail	264.000 euros
Eléments Corporels	1.500 euros
Stocks	néant
Créances	68.514 euros
Autres (factures à établir)	30.840 euros
Fournisseurs acomptes versés	7.398 euros
Contrat GAN IFC	15.665 euros
TVA à récupérer	474 euros
Evaluation totale des actifs de la Branche d'activité apportée	388.391 euros
Passif pris en charge	- 132.091 euros
ACTIF net apporté par EPA	256.300 euros

3.2 Apports de la société SEC FLORENCE VASSEUR

L'actif apporté s'élevant à 342.046 euros et le passif pris en charge à 85.285 euros, l'actif net transmis ressort à 256.761 euros.

<u>Biens apportés</u>	<u>Valeur d'apport</u>
Eléments Incorporels Fonds Libéral et droit au bail	212.000 euros
Eléments Corporels	6.479 euros
Stocks	néant
Créances	109.070 euros
Disponibilité	14.497 euros
Evaluation totale des actifs de la Branche d'activité apportée	342.046 euros
Passif pris en charge	85.285 euros
ACTIF Net apporté par EPA	256.761 euros

3.3 Evaluation des apports

- La valorisation des éléments incorporels relatifs aux clientèles libérales apportées a été établie sur la base d'un coefficient de 0,80 appliqué au chiffre d'affaires moyen, des 3 derniers exercices calculé par affectation d'un coefficient allant de 1 à 3 selon l'antériorité. Cette méthode est couramment pratiquée par les experts et comptables correspond à une approche très raisonnable de la valeur des clientèles.

- Les autres postes d'actif d'apport et de passif pris en charge correspondent aux valeurs comptables ressortant des bilans clos le 31/12/2006 des sociétés apporteurs.

IV – REMUNERATIONS DES APPORTS

La valeur des biens apportés par la société EPA et la société SEC FLORENCE VASSEUR s'élève respectivement à 256.300 euros et 256.761 euros, soit un montant total de 513.061 euros (CINQ CENT TREIZE MILLE SOIXANTE ET UN EUROS).

En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par les sociétés apporteurs, il sera attribué à ces sociétés 5 130 parts nouvelles, de 100 euros chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par la société SEXTANT. Cet apport rémunérera les deux sociétés apporteurs de la manière suivante :

- La société EPA recevra DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS (2 563) parts sociales numérotées de 11 à 2 573, en rémunération de son apport d'un montant de 256.300 euros
- La société SEC FLORENCE VASSEUR recevra DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEPT (2 567) parts sociales numérotées de 2 574 à 5140, en rémunération de son apport d'un montant de 256.761 euros

V – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Pour effectuer ma mission, j'ai notamment mis en œuvre les travaux suivants :

- contrôle de la réalité des apports,
- pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports et vérification des valorisation,
- appréciation des comptes des sociétés SEC FLORENCE VASSEUR et EPA arrêtés au 31/12/2006, ainsi que des exercices précédents servant de base à l'opération de valorisation.

VI – CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 513.061 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de la création de capital de la société SEXTANT bénéficiaire des apports s'élevant à 513.000 euros (CINQ CENT TREIZE MILLE).

A Salon de Provence,
Le 18 juin 2007



Christian LARGUIER
Commissaire aux Comptes

Christian LARGUIER
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot B.P. 162
13654 SALON DE PROVENCE Cedex
Tél. 04.90.56.21.38 Fax 04.90.56.40.17